

2013/5263 - Demande d'autorisation présentée par la SPLA Lyon Confluence d'aménager le bas-port du quai Rambaud à Lyon 2e (Direction de l'Ecologie Urbaine) (BMO du 18/02/2013, p. 0374)

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Ce dossier concerne une demande d'autorisation par la SPLA Lyon Confluence pour aménager le bas port du quai Rambaud. Deux points avaient été soulevés lors des discussions que ce soit en Commission ou au Conseil du 2^e arrondissement. Les débats ont conduit à quelques corrections sous forme d'amendement.

Le premier point, c'est le devenir du bâtiment VNF puisque son avenir n'est pas définitivement fixé ; nous mettons son devenir au conditionnel au lieu d'indiquer que ce bâtiment sera détruit. Il pourrait être démoli si ce choix est celui retenu dans le futur.

Le deuxième point concerne le stationnement puisqu'il y aura une disparition de 60 à 100 places de stationnement. Les possibilités qui sont offertes sont de deux types :

1- stationnement sur les quais hauts avec d'ailleurs une possibilité de vignettes résidents pour tous ceux qui logent à proximité, y compris sur les péniches de voisinage ;

2- possibilité de stationner dans le parking de Perrache ou le parking des Archives où il y a des places disponibles aisément accessibles.

Ces deux points ont donc fait l'objet de corrections opportunes dans le texte et je crois que maintenant, cela devrait pouvoir satisfaire la majorité de nos collègues.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, vous demandez aujourd'hui, comme l'a dit Jean-Louis Touraine, au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation formulée par la SPLA pour réaliser l'aménagement du bas port quai Rambaud, dans le cadre des aménagements des rives de Saône.

Permettez-moi tout d'abord de m'étonner un petit peu de la méthode : vous demandez au Conseil un avis sur un projet qui vient de faire l'objet d'une enquête publique close le 15 février dernier. D'ailleurs, le texte qui nous est soumis n'est pas le même que celui qui a été remis à l'enquête publique. Jean-Louis Touraine l'a évoqué rapidement tout à l'heure.

Le petit bâtiment du port de l'Occident « pourrait être » démoli dans un cas et « sera » démoli dans l'autre. C'est dans l'amendement que vous nous soumettez. Dans cet amendement, exit la démolition des escaliers de pierre qui auraient été remplacés par des escaliers métalliques, sans doute à cause du tollé de protestations ? On nous dit donc désormais que la SPLA étudie l'amélioration des liaisons entre les quais hauts et les quais bas et que l'on cherche encore une solution alternative à la suppression des parkings du quai bas. Ces places de stationnement ne sont pas du stationnement sauvage comme le dossier d'enquête voudrait le faire croire, mais en grande partie un stationnement autorisé.

On va aussi, je l'espère, tenir compte de la nécessité impérieuse d'évacuer les gravas par la voie fluviale au lieu des 1 000 à 1 500 camions qui seraient nécessaires à cette tâche. Après nous avoir dit que VNF refusait, nous avons appris par le compte rendu de Commission que « des discussions étaient en cours avec Voies Navigables de France » et qu'il faudrait sans doute faire bouger quelques péniches.

Monsieur le Président du Grand Lyon, votre Vice Président UDI, Jean-Luc Da Passano a su tirer profit du transport fluvial pour réduire les nuisances du chantier du tunnel de la Croix-Rousse, je ne doute pas que votre Premier Adjoint socialiste, Jean-Louis Touraine, puisse y parvenir également pour le chantier du quai Rambaud.

M. LE MAIRE : A votre différence, ils sont dans la Majorité l'un et l'autre !

M. GEOURJON Christophe : Majorité de gestion communautaire, Monsieur le Maire.

Il est également nécessaire de prendre l'avis de l'Embarcadère, équipement d'animation indispensable à ce quartier, pour ce qu'il en est des vrais besoins de stationnement.

On a pu voir en Commission des « images d'artiste » d'une jolie passerelle surélevée en indiquant aussitôt qu'elle était jugée irréalisable en l'état ! Mêmes flottements concernant l'implantation, ou non, de « Ducs d'Albe » pour l'amarrage des péniches.

Flottement également au niveau du projet d'éclairage public, non compatible avec les impératifs de la sécurité publique, ni des études quasi inexistantes sur les usages actuels du site qui méritaient une certaine attention.

Comme indiqué dans la délibération, la SPLA assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de ce projet. Malheureusement, dans ce dossier, nous avons le sentiment d'un certain flottement entre la SPLA et la Ville de

Lyon. Déléguer la maîtrise d'ouvrage n'exonère en rien les élus de leurs prérogatives de concertation avec les riverains et les usagers, de leur devoir de fixation des objectifs et de contrôle des études fournies par les prestataires.

Monsieur le Maire, nous vous demandons un meilleur suivi, un meilleur contrôle de ce projet. Je vous remercie.

M. ROYER François : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, nous voterons cette délibération maintenant qu'elle a été amendée à notre demande. Notre vigilance a permis de ne pas statuer sans débat préalable sur trois modifications majeures qui, bien qu'enveloppées dans des considérations environnementales, ne nous ont pas échappées.

Il s'agissait de la démolition pure et simple d'un bâtiment VNF sur l'estacade Nord, de la suppression d'un trait de plume d'un parking en bas port, soit plus de 100 places de stationnement et du remplacement de l'escalier en pierre par des escaliers métalliques.

Attentifs à cet aménagement inscrit dans le cadre du projet Rives de Saône, nous attirons votre attention sur plusieurs points :

- aucune réflexion publique n'a été lancée sur ces sujets, alors que l'étude d'impact montre que les avis sont partagés et porteraient plutôt à profiter de ces bâtiments et de cette estacade qui ont une architecture assez exemplaire, et qui est un élément du patrimoine fluvial.

- une enquête publique vient tout juste de s'achever et comme le disait Christophe Geourjon, le Commissaire-enquêteur n'a pas encore rendu ses conclusions. La moindre des choses serait d'attendre le rapport du Commissaire.

- une convention court jusqu'en 2029 entre VNF et l'établissement dénommé le POP, et les bureaux Médiéval, avec un bail assorti d'un droit réel d'utilisation.

S'agissant de ces places de stationnement, elles servent tout de même aux occupants du site, à leurs clients, ainsi qu'aux riverains et aux bateliers. Il est indispensable de trouver des solutions de substitution avant toute suppression. Le parking le plus proche, celui des Archives, est à plus de 600 mètres. Comme l'a montré une récente étude de l'agence d'urbanisme, il existe une forte demande de stationnement résidentiel sur la voirie en hyper-centre parce que c'est le cas. Il faut donc aussi en tenir compte.

Plus généralement, on constate qu'au fil des travaux en cours ou à venir le nombre de places de stationnement supprimées sur la voie augmente. Et qu'en sera-t-il quand le service, par exemple, d'auto-partage Autolib, assez similaire à celui de Paris, va se déployer à Lyon comme on a pu le lire dans la presse ? Une station Autolib à Paris, c'est en moyenne 6 places de stationnement sur voirie en moins. Nous n'avons absolument rien contre les nouveaux modes de mobilité, mais il va falloir trouver un équilibre.

Enfin, dernière remarque et non des moindres, il n'est pas fait mention du carrefour Kitchener, ni du cours de Verdun qui, pourtant, nécessiteraient un réaménagement pour apaiser ce quartier et améliorer la qualité de vie de ses habitants. Le projet Rives de Saône que nous soutenons, ne réussira qu'à condition que sa réalisation tienne réellement compte des riverains, des usagers, mais aussi de la valeur patrimoniale de nos sites.

A notre demande, la Ville a revu sa copie en ce sens. La pression du calendrier électoral ne doit pas inciter la ville à brûler des étapes et la conduire à commettre des aberrations.

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Monsieur le Maire, chers Collègues, effectivement pour ce dossier important des aménagements des rives de Saône, il ne faut pas oublier que Voies Navigables de France, VNF, est notre interlocuteur pour tout projet de site fluvial qui, pour cette partie, se décompose en trois sites distincts : le quai Rambaud, sujet de la délibération pour les points 1, jardins de Saône, et 2 rives de Carpentrie, et le quai Joffre, même s'il n'est pas nommé dans la délibération, pour le point 3, les Trois Ponts.

Pour les jardins de Saône, un certain nombre d'aménagements ont déjà été réalisés par le passé, 830 000 euros quand je reprends ce qui est indiqué dans les chartes entre le Grand Lyon et VNF. Si le théâtre de verdure réalisé du temps de Francisque Collomb mérite peut-être une rénovation, pour ce qui est de la partie Nord elle avait été quand même entièrement refaite du temps de Raymond Barre. Même si c'était au siècle dernier, ce n'est pas si vieux !

Cet aménagement de promenade répond déjà à l'attente des riverains et promeneurs, et des personnes à mobilité réduite qui l'utilisent tous les jours : amphithéâtre de verdure, escalier monumental construit en 1860, entièrement restauré en 2000, et franchement, vouloir probablement détruire cet escalier pour le remplacer par un escalier métallique paraît irréaliste, les quais bas complètement réaménagés en promenade, terrains de boules, espaces verts importants ...Je rappellerai qu'en 2008, nous avons investi quelque 44.000 euros pour le terrain de boules sur le bas-port. Bref, pour cette portion, un lifting peut-être, mais une remise à plat complète s'impose-t-elle vraiment en ces temps de disette d'argent public ?

Pour le deuxième point, la rive de Carpentrie, le secteur plus au Sud, là effectivement, tout est à refaire si l'on veut un réel prolongement vers la Confluence.

Quant au dernier site, le troisième point, les Trois Ponts, situé en contrebas du quai Joffre pour lequel vous élaborez un certain nombre de prérogatives, il me semble important, avant de définir des aménagements tels qu'on les a vus sur les plans, de connaître les intentions de VNF sur l'avenir de ce site et là, les réponses sont contradictoires.

Quid des bâtiments, des entreprises et établissements installés sur le site par une convention signée, comme l'a dit M. Royer, jusqu'en 2029, sans parler de la zone de stationnement que votre vice-président du Grand Lyon aux fleuves propose de remplacer par un stationnement au parc des Archives, distant de 100 m pour lui ? Il a dit cela l'autre jour, je crois bien qu'il n'a pas la notion des distances, c'est 700 m à pied sur un espace peu praticable pour les piétons.

De la même manière il y a des questions majeures qui ne sont guère abordées, comme celle de l'accessibilité aux bateaux, que ce soit pour les livraisons des bateaux (bois, fioul, par exemple), qui ne peuvent toutes se faire par bateau quoiqu'en dise encore votre vice-président, mais également l'accessibilité physique de bateliers du fait d'un handicap momentané, ou malheureusement plus pérenne.

Un autre point qui est la question des nuisances et des fêtes nocturnes qui ne manqueront pas de se dérouler comme on le voit à la Guillotière sur le Rhône, mais déjà du côté de la Confluence sur la Saône, cette question devra trouver des solutions car si les bateliers sont soumis à trop de nuisances, le risque est qu'ils partent, et le côté bucolique de la Saône avec ses péniches amarrées le long serait dès lors menacé.

Toujours des incohérences entre les effets d'annonce et la réalité, et surtout l'appropriation des aménagements car comme vous le dites souvent, avant votre arrivée rien n'avait été fait à Confluence et là, pour le quai Rambaud, on a la démonstration du contraire, vos prédécesseurs avaient anticipé...

Notre Groupe s'abstiendra pour l'amendement et pour ce dossier.

Mme GELAS Nadine : Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est toujours un plaisir de prendre la parole sur ce beau projet des rives de Saône, et il est évident que nous nous réjouissons de la mise en route de l'aménagement du site bas-port du quai Rambaud. Ce site manquait jusqu'à présent, pour des raisons de configuration, pour des raisons technique et administrative, à la première phase du projet Rives de Saône.

Ainsi, désormais, la continuité sera assurée non seulement entre le Nord et le Sud du 2^e arrondissement, mais aussi de Rochetaillée à la Confluence, pour 15 km de promenade, de loisirs ludiques et sportifs, d'invitation à la méditation et à la rêverie.

Nous pouvons deviner déjà, avec l'avancée visible des travaux sur plusieurs sites, et j'invite chacun d'entre vous à aller jeter un œil sur ces travaux, nous pouvons donc deviner combien les Rives de Saône vont retrouver leur attractivité, leur beauté, leur charme. Le bas-port du quai Rambaud est un site difficile, ingrat, parfois même à certains endroits glauque, mais nous pouvons déjà imaginer combien, à la description donnée dans cette délibération, avec les estacades, la restauration des quais, la présence d'une œuvre artistique qui sera illuminatrice autour des ponts, nous allons magnifiquement le métamorphoser.

Il est nécessaire parfois d'accélérer le mouvement et comme le dit le bon sens, on avance en marchant. Mais il reste bien sûr quelques questions à régler, certaines ont été soulevées par Jean-Louis Touraine. Je citerai en particulier la question récurrente et quelque peu démagogique on l'a vu, pour les berges du Rhône, du stationnement pour lequel n'en doutons pas des solutions seront trouvées.

Toute sa place est laissée désormais par cette délibération à la concertation et au dialogue sur ces quelques points à régler, comme cela s'est fait pour l'ensemble du projet Rives de Saône, avec le souci constant de la mise en valeur, je parle bien de mise en valeur, et pas simplement de conservation du patrimoine architectural et naturel, et avec le souci constant du plaisir retrouvé reconquis des habitants, nous voterons ce dossier.

M. LE MAIRE : Chers collègues je trouve vraiment que l'Opposition est formidable. Ils s'étaient déjà un peu fait la main sur les berges du Rhône en disant déjà à l'époque «la voiture il faut la maintenir, là vous avez une bande de sauvages qui sont en train d'abîmer totalement la ville, qui vont empêcher le fonctionnement de la ville». Les Berges du Rhône, c'est un succès considérable, adoptées par tous les Lyonnais, qui aujourd'hui sont considérées par tous les visiteurs de la Ville, comme ce qui a donné un cachet nouveau à la ville. Et revoilà, qu'ils nous font aujourd'hui sur les Rives de Saône, la même chose que sur les Berges du Rhône !

Alors là, ils poussent l'enthousiasme loin, parce que la défense des quais sous le Pont Kitchener et sous le Pont de la voie ferrée, allez vous y promener ! Là, c'est pittoresque, la défense de ce lieu ! Dire que ce n'est pas un lieu qu'il faut transformer totalement ! Mme Gelas a employé le bon mot : « glauque » ! Effectivement, allez vous promener, lorsque le soir tombe sous ces quais et vous verrez le caractère glauque de cet endroit !

Alors, nous allons les laisser sur la défense du Pont Kitchener tel qu'il est et puis nous, si vous le voulez bien, on va essayer quand même de faire le projet Rives de Saône. Et comme avec VNF, on travaille à

tous les stades, à la fois de l'aménagement de la Confluence et en même temps évidemment du projet Rives de Saône, on va continuer à travailler avec Voies Navigables de France.

Je mets aux voix l'amendement proposé. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter lèvent la main.
Avis contraire ? Abstention ?

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés s'est abstenu.)

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé. Avis contraire ? Abstention ?

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés s'est abstenu.)

(Adopté.)